



LE CONSEILLER MUNICIPAL DENIS VÉZINA NOMMÉ MAIRE SUPPLÉANT



Saint-Basile-le-Grand, le 5 juillet 2022 – Lors de la séance ordinaire du 4 juillet dernier, monsieur Denis Vézina, conseiller municipal du district 3, a été nommé afin d’assumer les fonctions de maire suppléant pour la période du 5 juillet au 7 novembre 2022. Il a également été résolu qu’il soit autorisé à signer tout document ou effet bancaire lorsque requis.

En vertu de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal est tenu de nommer un maire suppléant ou une mairesse suppléante, pour la période qu’il détermine, afin d’exercer les pouvoirs du maire lorsque ce dernier est absent ou qu’il est empêché de remplir les devoirs de sa charge.

Rappelons que M. Vézina est responsable des dossiers relatifs aux loisirs, à la culture, à la vie communautaire et aux ressources humaines. Il est également membre de divers comités consultatifs municipaux, dont le comité de développement culturel, le comité des ressources humaines et la Table des présidents.

Pour en savoir plus sur les membres du conseil municipal, consultez le villesblg.ca/conseil.

- 30 -

Source : Karianne Falcon, agente de communications
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8112 | k.falcon@villesblg.ca

Demandes médias

Stéphanie Plamondon, directrice
Service des communications et des relations avec les citoyens
450 461-8000, poste 8107 | s.plamondon@villesblg.ca

Pièce jointe : Denis Vézina (officielle).jpg